



Association des éducatrices  
et éducateurs en milieu familial du Québec

*Pour diffusion immédiate*

**Le Conseil québécois des centres de la petite enfance (CQCPE) et l'Association des éducatrices et éducateurs en milieu familial du Québec (AÉMFQ) considèrent que le projet de loi 124 comporte des éléments positifs pour la gestion de la garde en milieu familial.**

Québec, le 24 novembre 2005 – Le CQCPE et l'AÉMFQ sont d'avis que le projet de loi 124 permettra enfin la mise en place de structures solides, efficaces et de grande qualité pour répondre aux besoins des enfants. « Nous sommes persuadés que de regrouper les compétences dans un bureau coordonnateur permettra une meilleure efficacité de la gestion du milieu familial et permettra ainsi de développer de meilleurs projets en relation et en collaboration avec l'éducatrice en milieu familial», de dire madame Francine Lessard, directrice générale du CQCPE.

« L'éducatrice en milieu familial est celle qui contribue à la qualité de son service de garde. Le bureau coordonnateur sera là pour soutenir l'éducatrice dans sa démarche pédagogique. Nous voyons là un beau partage des compétences entre les deux instances», de renchérir madame Nathalie D'Amours, directrice générale de l'AÉMFQ.

Évidemment, tout n'est pas parfait dans ce projet de loi et c'est pourquoi les deux organismes ont l'intention de continuer leurs représentations auprès du gouvernement pour en améliorer son contenu. À ce sujet, l'AÉMFQ a remis son mémoire le 15 novembre dernier devant la commission des affaires sociales. Ce sera au tour du CQCPE de se faire entendre le 25 novembre prochain, dès 15h00.

### **Intimidation auprès de certains CPE et d'éducatrices en milieu familial**

Les deux organisations déplorent et dénoncent l'intimidation faite auprès de certains CPE et d'éducatrices en milieu familial qui ne participent pas aux moyens de pression en cours. Selon ces derniers, cette intimidation a des conséquences négatives sur la qualité des services offerts aux enfants et aux parents du Québec. Le CQCPE et l'AÉMFQ en appellent au droit à l'opinion de chacun et chacune et que ceci se fasse dans le respect des individus.